Chronique

DE CHARLES II A GUILLAUME III

L'histoire n'a pas de témoignage plus émouvant que la trace lumineuse laissée dans un pays étranger par un esprit français. Il y avait deux cents ans qu'on n'avait imprimé une édition anglaise de Saint-Evremond, et c'était une grande injustice. Car il a vécu quarante-deux ans à Londres, et ses lettres sont un fragment de la chronique d'Angleterre. Enfin, M. John Hayward en a donné à ses compatriotes une excellente traduction, largement éclairée par des notes. Mais M. Hayward n'est pas seulement un historien qui connaît à merveille le temps de Charles II et qui a composé, l'an dernier, un très brillant portrait de ce roi. C'est aussi un charmant écrivain, dont le langage, autant qu'un étranger en peut juger, est de l'anglais le plus pur et le plus savoureux. Certes nous avons en français de très bons travaux sur Saint-Evremond, et l'on connaît l'édition que M. de Planhol a donnée il y six ou sept ans. Cependant l'introduction que M. Hayward a mise à sa traduction est si lumineuse et ouvre tant de jours sur la société que, bien que n'étant plus tout à fait récente, on la résumera ici pour le lecteur.

Les registres de Saint-Denis-le-Guast, près de Coutances, nous apprennent le baptême, en janvier 1616, du plus jeune fils de Charles de Saint-Denis et de Charlotte de Rouville. L'enfant fit ses études au collège de Clermont. On le destinait à la robe. Mais, après deux ans de philosophie, il tourna le dos à l'école et entra dans l'armée. Il avait seize ans. Il s'appelait Charles de Marguetel. La seigneurie de Saint-Evremond lui est venue par héritage. Après le siège de Landrecies, en 1637, il eut le commandement d'une compagnie d'infanterie.

Il est possible que M. Hayward voie sous un jour un peu trop heureux la vie d'un jeune officier de ce temps. La guerre, dit-il, était plus excitante que dangereuse. Hélas! les correspondances, les mémoires, les actes nous montrent une hécatombe de gentilshommes. Chaque famille était accoutumée à cet impôt du sang. Mais il est certain que la coutume de ne se battre qu'en été était bien agréable. A l'armée, Saint-Evremond, qu'on remarquait pour sa politesse et son esprit autant que pour sa bravoure, se faisait estimer des maréchaux d'Estrées et de Gramont, du vicomte de Turenne. Il est l'ami de jeunes gens dont l'histoire gardera les noms, de Miossens, qui sera le maréchal d'Albret, de Créqui, qui sera, lui aussi, maréchal de France. Enfin il plaît au duc d'Enghien, qui sera le grand Condé, et qui le fait lieutenant de ses gardes. Il combat à Rocroi, à Fribourg, à Nordlingen où il est blessé au genou.

L'hiver, à Paris, il suit les leçons de ce Gassendi, prêtre pieux, mais philosophe de la nature, dont l'influence a été si forte. Tout ce qu'on appelle un peu pompeusement la philosophie de Molière se trouve, en entier et mot pour mot, dans les in-folio latins de Gassendi. Et ses disciples, que ce soit Bernier ou Saint-Evremond, ont la même doctrine et la même morale. Celle de Bernier était fondée sur cette maxime que l'abstinence des plaisirs est un grand péché. Ce matérialisme ferait horreur à l'hôtel de Rambouillet. Saint-Evremond n'y fréquente point. Les deux salons où il se plaira à Paris sont celui de Ninon de Lenclos, rue des Tournelles, et cette société hardie de la duchesse de Bouillon, quai Malaquais, chez qui l'on rencontre le chevalier de Méré, Boisrobert, le marquis de Souvré, et bien d'autres.

Il perdit l'amitié de Condé pour une raillerie. Le héros de Rocroi, avec Miossens et Saint-Evremond, se divertissait férocement des défauts des gens. Les deux amis se demandèrent derrière son dos s'il n'aurait pas lui-même quelque ridicule, et convinrent que c'en était un que de chercher toujours celui des autres. Le propos fut répété, et Saint-Evremond dut résigner sa lieutenance. Sur ces entrefaites, la paix de Westphalie le ramena chez lui, en Normandie. Après cette brouille, quand la Fronde éclata, il ne put faire autrement que de se déclarer contre les princes, et de suivre le parti de la cour. Les contradictions de ces temps chaotiques sont infinies. En 1652, le roi nomme Saint-Evremond maréchal de camp et lui donne une pension de 3,000 livres. L'année suivante, le cardinal Mazarin le met à la Bastille, pour intelligences avec les frondeurs de Guyenne. Mais en 1659, Saint-Evremond est de la suite du cardinal, quand celui-ci va négocier la paix des Pyrénées. Ce qui ne l'empêche point, avec sa légèreté habituelle, d'écrire à son ami Créqui une lettre où il accuse Mazarin d'avoir fait la paix dans son propre intérêt, en négligeant celui de la France. Cette lettre allait décider de son destin.

Rien ne transpire d'abord de son jugement sur la politique du ministre. Encore en 1660, il accompagna le comte de Soissons qui allait à Londres féliciter Charles II d'être remonté sur le trône. A l'automne de 1661, comme il avait rendu visite à son vieil ami le maréchal de Clérambault, et qu'il traversait au retour la forêt d'Orléans, il rencontra Gourville, vieux serviteur des Condé, qui portait d'étranges nouvelles : Fouquet avait été arrêté le 5 septembre; les enquêteurs avaient découvert la lettre malencontreuse écrite trois ans plus tôt. Le roi avait donné l'ordre de mettre Saint-Evremond à la Bastille. Celui-ci, qui connaissait la prison, préféra gagner la Hollande. Mais cette nation était peu savante dans les plaisirs. Il se lassa de se repaître de police, d'ordre et d'économie, et de se faire un amusement languissant à considérer les vertus hollandaises. Il s'embarqua pour l'Angleterre.

Londres, pendant les dix-huit années de la restauration des Stuarts, était un étrange spectacle. Le roi est le soleil de consolation et d'espérance, et tout sujet fidèle est un héliotrope. Son abord est facile et familier, et sa vie en France a rendu ses goûts tout français. Les habitants de Londres sont vêtus comme ceux de Paris, et, n'était l'habitude désobligeante qu'ils ont de parler anglais, on se croirait dans une ville française. La gaîté et le plaisir sont la seule loi. Tout est permis, sauf d'être sérieux.

La maîtresse du roi, Louise de Kérouaille, était Française. Saint-Evremond, qui était philosophe, mais sans rigueur, avait tracé à cette Bretonne, si naïve d'apparence, les principes d'une morale convenable à sa fortune : « Laissez-vous donc aller à la douceur des tentations, au lieu d'écouter votre fierté. » Elle avait suivi cette aimable maxime. Elle était duchesse de Portsmouth, avec 40,000 livres sterling de pension. Elle attachait le roi à la France. Le peuple anglais grondait. Dryden montre le souverain dans les bras de Bathseba, sans souci de sa renommée, corrompu par l'or étranger, exaltant ses propres ennemis, détruisant ses propres amis, et employant tout son pouvoir contre lui-même.

Les politiques essayèrent de donner à Charles II une autre maîtresse, et leur choix se porta sur une nièce de Mazarin, Hortense Mancini, que le roi, alors prince exilé, avait aimée quand elle avait douze ans. Le cardinal, huit jours avant sa mort, avait marié cette jolie fille au duc de la Meilleraye, qui devint duc de Mazarin. C'était un homme fort riche, peu fait pour être le mari d'une enfant avide de plaisir, et qu'il essaya de conquérir par la violence. Elle réussit à échapper à son mari, vagabonda en Savoie et passa en Angleterre. Tout le monde, sauf la duchesse de Portsmouth, remarque bientôt le nouvel attachement du roi. Après le coucher de cérémonie à Whitehall, Charles II se rendait au palais de Saint-James, où la duchesse de Mazarin était installée. Les espions de l'ambassadeur de France, pour qui ces amours étaient une affaire d'Etat, remarquaient que le roi ne revenait de Saint-James qu'à cinq heures du matin. Le peuple anglais était scandalisé. Le rude Evelyn, qui met la duchesse au rang des concubines et bestiaux de même espèce, nous a gardé le souvenir de sa magnificence, de ses robes éblouissantes d'or et de pierreries. Son salon était un rendez-vous non seulement pour les gens du monde, mais pour les écrivains. Saint-Evremond en était l'oracle. C'était alors, s'il faut croire Hamilton, un bon vieillard coiffé d'une calotte de maroquin.

Et cette loupe à double étage
Dont il ne vit jamais la fin,
Ornait le haut de son visage.

« Il comptait assez d'années, écrit avec grâce M. John Hayward, pour être le père de la duchesse, mais son cœur, qui était encore jeune, trouvait à ses charmes quelque chose qui n'était pas d'une fille... De son côté à elle, il n'y avait pas de passion; de son côté à lui, peu ou point. Il était heureux de l'admirer; elle était heureuse d'être admirée. » En rendant content Saint-Evremond, elle permettait à son esprit de donner ce qu'il avait de meilleur. Toujours à court d'argent, elle prenait les cadeaux que lui faisait le pauvre homme, dont les finances étaient fort étroites. Elle lui donnait à son tour des présents et quelquefois le plus fugitif des baisers. Il la flattait, en fermant les yeux sur son égoïsme et son extravagance.

La nuit du 4 février 1685, les trois favorites de Charles II jouaient et badinaient de bon accord, pendant que le page de la duchesse de Mazarin chantait des romances amoureuses. Evelyn décrit avec indignation cette scène d'horreur. Des seigneurs autour d'une table chargée d'or jouaient aux cartes, et c'était un dimanche! Une semaine plus tard le roi était mort. Jacques II continue à protéger la duchesse. Quand il fut lui-même chassé par la révolution, elle tint bon et resta. En vain son mari la réclamait, elle refusait le replâtrage.

Mme de Mazarin demeura donc à Londres, protégée par Guillaume III, qui lui fit une pension de 2,000 livres sterling. Et elle continua le même train de vie. Quant à Saint-Evremond, il refusa le pardon offert enfin par Louis XIV. Il avait soixante-douze ans. Londres lui était devenu une patrie, et il était toujours fou de Mme de Mazarin. Leur amitié n'allait point sans querelles. Nous avons, dans une jolie lettre, les plaintes du bonhomme : « Que la condition de vieux philosophe est malheureuse! écrit-il. Si je veux me taire, je suis trop discret; si je veux parler, je suis trop libre. Quand je dispute, la contestation vous choque; quand je m'empêche de disputer, ma retenue vous paraît méprisante et dédaigneuse. Dis-je des nouvelles? je suis mal informé; n'en dis-je pas? je fais le mystérieux. A l'hombre on se défie de moi comme d'un pipeur, et l'on me trompe comme un imbécile. On me fait des injustices et on me condamne... J'ai pu vous dire les maux que je souffre près de vous; ceux que je sens lorsque j'en suis éloigné ne s'expriment point. »

Telles sont les disgrâces de l'âge et l'aigreur des vieilles amitiés. Elles ont été rarement peintes avec autant d'agrément. C'en était fini des jours heureux de Saint-James. Mme de Mazarin mourut en 1699, dans sa maison de campagne, où elle s'était enfermée, assure le président Bouhier, avec deux bouteilles d'une liqueur très forte. Saint-Evremond perdit tout en la perdant. Pendant longtemps il ne put parler d'elle sans douleur. Il vécut lui-même jusqu'en 1703. Puis, ayant perdu l'appétit, il accepta de mourir, ce qu'il fit sans agonie, avec la constance d'un sage.

HENRY BIDOU.

L'ENQUÊTE SUR LES ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER

Des trois principaux témoins que la commission parlementaire d'enquête sur les événements du 6 février a entendus hier, MM. Jean Fabry, François Piétri et Martinaud-Déplat, anciens membres du gouvernement Daladier, les deux premiers ont établi que le « mouvement administratif » décidé le 3 février et portant nomination de M. Jean Chiappe à la résidence générale du Maroc n'avait été présenté en aucune manière par le président du conseil comme une conséquence de l'affaire Stavisky et en particulier de fautes professionnelles relevées à la charge du préfet de police.

« M. Daladier s'est efforcé de montrer, a dit M. Jean Fabry qu'il voulait donner à un haut fonctionnaire la marque la plus éclatante de confiance qu'on puisse lui donner. »

Cependant M. Martinaud-Déplat, de son côté, s'est rapproché des déclarations de M. Daladier en relatant que celui-ci avait indiqué que le changement des chefs de service apparaissait comme nécessaire, sans que leur probité ou leur honneur fût en cause.

Au cours de son audition du 9 mars, M. Daladier avait notamment déposé en ces termes :

« Je n'avais jamais eu que des rapports cordiaux avec M. Chiappe. J'ai lu le rapport Mossé avec ce même sentiment. Si je n'y ai rien trouvé qui entache la probité personnelle de M. Chiappe, j'y ai relevé ceci : le manque d'une activité qui eût permis d'arrêter Stavisky dès 1931, en tout cas en 1933, et j'ai conclu de toute mon étude qu'il importait de faire place dans trois postes importants de l'Etat à des chefs nouveaux pour y infuser un sang nouveau... »

M. Jean Fabry a déclaré hier :

« Ni les rapports Mossé et Plytas, ni l'indication d'une faute quelconque de la part de M. Chiappe ne nous ont été fournis (au conseil des ministres) pour expliquer cette décision (le mouvement administratif). »

M. Piétri a confirmé en ces termes :

— Je n'en ai pas entendu parler (des rapports Mossé et Plytas) autrement que par la presse et il n'en a été question ni au conseil ni dans mes conversations postérieures avec le président du conseil. »

Selon M. Martinaud-Déplat, M. Daladier s'est écrié :

« Il s'est constitué un Etat dans l'Etat, il faut en finir. »

Mais l'ancien sous-secrétaire d'Etat ne s'est pas rappelé, lui non plus, que les noms de MM. Mossé, Plytas, Lescouvé eussent été prononcés.

Un grand nombre de commissaires se sont étonnés que M. Daladier eût fait connaître à la commission d'enquête les raisons qu'il n'avait pas données à ses collègues du cabinet. Ils se sont montrés également surpris qu'après avoir pris sa décision le président du conseil eût fait faire auprès de M. Chiappe par MM. Jean Fabry, François Piétri et Martinaud-Déplat — les trois témoins — une démarche assez mal définie, mais qui leur a paru dictée par le souci de faire accepter la résidence générale du Maroc par l'ancien préfet de police, afin d'éviter des complications gouvernementales.

Sans qu'ils aient pu pleinement élucider les intentions de M. Daladier, les commissaires ont, en général, gardé l'impression que le déplacement de M. Jean Chiappe avait été décidé par le chef du gouvernement pour complaire aux socialistes.

Divers autres incidents ont été également évoqués au cours de ces trois dépositions fort instructives.

Quant à celle de M. Gros, président de l'association des anciens combattants de la préfecture de police, elle a été à peu près une réédition des auditions antérieures d'agents et de fonctionnaires. Il y alieu de noter cependant que ce témoin n'a pas raconté, comme certains, que des manifestants « faisaient un carton ». Bien au contraire, il a « eu l'impression que les manifestants tiraient en l'air pour faire du bruit ».

Voici le communiqué officiel :

SÉANCE DU LUNDI 19 MARS 1934

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Bonnevay.

Le président fait connaître qu'il a reçu du ministère de la justice l'état définitif des personnes blessées et tuées et différents documents de la préfecture de police; du ministère de la guerre, des réponses relatives aux réquisitions de troupes et à l'emploi éventuel, pour les journées postérieures au 6 février, de projecteurs et de chars d'assaut.

M. de Framond. — Dans son rapport du 11 février, M. Bonnefoy-Sibour nous prévenait que, du rapport du commandant de la garde mobile, il semblait résulter qu'un fonctionnaire de la police aurait donné l'ordre de tirer à 23 h. 20 au chef du peloton 106. Une enquête a été, paraît-il, prescrite : il serait indispensable que ce rapport nous fût communiqué.

M. de Tinguy du Pouët. — A la suite de l'interview de M. Bergery publiée ce matin, il me semble indispensable d'entendre ce témoin, qui paraît renseigné sur le « coup d'Etat qui se préparait ».

D'autre part, il pourrait nous donner des renseignements sur la personne qui s'offrait à financer l'armement de certains citoyens.

La commission décide d'entendre M. Bergery le lundi 26 mars.

M. Appell fait un résumé du rapport adressé par la préfecture de police, relatif aux violences exercées contre des agents à hauteur des chevaux de Marly, vers 19 h. 15. A ce rapport sont joints les témoignages de gens ayant aidé à ramasser les blessés.

M. Salette. — Un de nos collègues a posé la question à M. Jean Goy. Vous êtes étonnés comme moi de le voir donner des conférences, et j'ai relevé aujourd'hui, dans le compte rendu que la presse en donne, que M. Jean Goy se plaint des lenteurs de la commission d'enquête et fait état de rapports qu'il n'a pu connaître que comme commissaire. Je m'élève contre de telles indiscrétions.

Le président. — Je reçois des lettres me disant qu'un autre membre de la commission, appartenant à une autre fraction politique, a fait également état de rapports communiqués à la commission. Je trouve ces faits regrettables, mais mon action se trouve entièrement limitée en cette matière.

M. Dommange. — Je voudrais que la commission entendît M. Maxime Réal del Sarte sur les pourparlers auxquels M. Frot a pu être mêlé.

Il en est ainsi décidé.

M. Paul Perrin. — En date d'hier, sous la signature de M. Ferrandi, on fait appel aux citoyens de Paris : « Le 6 février, votre insurrection victorieuse a infligé une première défaite aux factions et aux politiciens... », et ce manifeste convoque « tous les patriotes républicains ou monarchistes orientés vers la révolution nationale » à la salle Wagram pour le 21 du courant. Et cela pour « recommencer les grandes manœuvres de la place de la Concorde ».

M. Perrin. — Le 18 mars. Je pense qu'il entre dans le devoir de la commission de suggérer toutes dispositions propres à éviter une effusion de sang. Or, il semble que le gouvernement laisse se développer une véritable préparation de la guerre civile. On a parlé d'armements d'extrême gauche. Mais ne pensez-vous pas que des appels de ce caractère seraient de nature à les justifier?

Je demande qu'en l'absence du Parlement la commission saisisse le gouvernement d'un vœu tendant à mettre fin à une telle propagande et à de tels agissements.

Le président. — Sur le fond, je partage vos sentiments, mais nous ne pouvons pas déborder le cadre de notre mission, qui est de faire une enquête sur les événements du 6 février et leurs causes. La Chambre ne nous a pas donné une mission de vigilance. Mais chacun de nous a toujours le droit et aussi le devoir de saisir le gouvernement du fait dont il a connaissance. Chacun de nous peut également déposer une demande d'interpellation qui attire sur ces faits la vigilance du gouvernement, si déjà cette vigilance ne s'est pas exercée sur de tels faits.

M. Ramadier. — La documentation produite par M. Perrin peut servir à faire la lumière sur les intentions du passé.

Le président. — Il est une phrase, celle qui commence par les mots : « Nous n'avons pas fait le 6 février... », que M. Perrin peut verser à notre dossier.

M. Ramadier. — Je ne pense pas que la commission sorte de ses attributions en transmettant purement et simplement le document en cause au ministre de l'intérieur.

Le président. — Nous le lui transmettrons à toutes fins utiles.

M. Jammy Schmidt. — On affiche sur nos communes des placards où il est écrit que « les manifestants du 6 février n'étaient pas armés », tandis que « la garde mobile avait reçu des cartouches et l'ordre de tirer dans le tas ».

Or, la commission n'a pas encore terminé ses travaux et on peut presque affirmer qu'en l'état actuel un démenti a été donné déjà à cette assertion.

Le président. — Nous ne pouvons rien contre les polémiques qui s'engagent autour de nos travaux.

M. de Tastes. — Il ne serait pas difficile d'apporter à la commission les numéros de certains journaux qui ont déjà fait état de nos travaux.

Je voudrais que les télégrammes officiels envoyés par le gouvernement les 4, 5, 6 et 7 février nous fussent transmis.

Le président. — Nous avons déjà ceux qui ont été transmis dans la nuit du 6 au 7 février. Pour le passé, on nous a dit qu'on ne pouvait nous donner aucune documentation de cette nature.

M. Soulier. — J'insiste sur le grand intérêt qu'il y a à entendre M. Jacques Delort, M. Réal del Sarte et M. de Pierrefeu.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Jacques Delort.

Le président. — On verra si sur le premier point : fusillade de la place de la Concorde, il y a lieu d'entendre M. Delort.

Sur le second point, — réunion occulte du 20 juillet 1933 — nous pouvons demander à M. Delort s'il a assisté à cette réunion ou s'il peut nous donner les noms de ceux qui y participaient.

M. Appell. — Si nous entrons dans cette voie, nous n'en sortirons plus.

M. Soulier. — Il importe de connaître quelles étaient les intentions de ceux qui ont été mêlés aux événements du 6 février.

Le président. — Nous ne devons pas dériver sur des voies latérales.

M. Soulier. — M. Delort donnera les noms.

Le président. — Faites-le-vous confirmer. La commission statuera demain ou après-demain.

M. Lerolle propose que la sous-commission spéciale recueille la déposition de M. Harold Rosetti, blessé à 19 h. 30 par une balle, place de la Concorde.

Il en est ainsi décidé.

M. Dommange demande que M. Léon Hort, qui a relevé ce blessé, soit également entendu par la sous-commission.

Il en est ainsi décidé.

M. Jean Longuet fait observer que le nom Jacques Delort est un pseudonyme, et qu'il conviendrait de savoir quel est son nom réel. Et, surtout, s'il a été présent à la réunion de « l'Acacia » à propos de laquelle il prétend apporter un témoignage.

M. Rucart fait observer que, si des séances supplémentaires sont tenues le samedi et le lundi, les commissaires se trouveront dans l'impossibilité absolue d'accomplir leur devoir de parlementaires.

Il demande que des séances ne soient pas tenues le samedi et le lundi, et qu'une séance spéciale soit, dans la semaine, consacrée à l'examen spécial des causes des événements du 6 février.

Le président indique que la question sera réglée ultérieurement.

Il fait connaître que le plus grand nombre des films censurés sera prochainement mis par le ministre de l'intérieur à la disposition de la commission. Ces films seront projetés dans une salle de cinéma.

Il est décidé que la projection sera faite vendredi matin, à 11 heures.

M. d'Audiffret-Pasquier désirerait que les membres de la presse fussent admis à assister à la projection.

Le président fait observer qu'il s'agit d'une documentation uniquement destinée aux membres de la commission.

M. Jean Goy. — M. Salette m'a fait savoir très courtoisement qu'il m'avait mis en cause. Les documents dont je me suis servi, au cours de la réunion dont M. Salette a parlé, étaient déjà rendus publics. Je n'ai pas fait état des rapports qui n'ont pas encore été publiés. J'ai bien informé mes auditeurs que tout ce que je leur apportais avait déjà été rendu public par les journaux.

Le président estime qu'il vaudrait mieux ne pas faire état à l'extérieur d'une documentation qui ne pourrait être que partielle.

Le président. — Nous sommes des jurés. Il est interdit à des jurés de faire connaître leur opinion avant le verdict. Je dis cela pour tout le monde.

M. de Tastes. — Je suis surpris que M. Longuet s'étonne qu'un journaliste se soit fait connaître sous un pseudonyme. J'estime, en tout cas, que la commission pourrait convoquer M. Jacques Delort sous sous vrai nom, qui est: Riondé.

M. Graziani. — A propos de la question posée par MM. Perrin et Salette, il me semble que nous avons le droit d'interpréter certains faits relatifs aux événements du 6 février, en toute conscience et sous notre responsabilité. Quand nous nous trouvons en présence de deux témoins, dont l'un dit blanc et l'autre noir, sous la foi du serment, ils se moquent de nous! L'un des deux, ou tous les deux, ne disent pas la vérité.

Il n'y a qu'une façon d'en sortir: c'est, ou bien que l'on s'en remette à la conscience de chacun de nous, ou bien que nous prenions l'engagement de ne pas parler, même dans les couloirs de la Chambre, en présence de journalistes. Je suis prêt, quant à moi, à prendre cet engagement. Sinon, je parlerai selon ma conscience.

Le président. — Je voudrais que l'on ne donnât pas des appréciations sur les faits.

M. Henry-Haye. — Je n'assistais pas samedi à la séance de la commission. J'ai appris par le compte rendu que je faisais partie d'une équipe. J'affirme que je n'ai eu avec M. Frot aucune conversation relative à la constitution d'une pareille équipe.

AUDITION DE M. JEAN FABRY
député de Paris

Le témoin prête serment.

Le président. — Monsieur le ministre, la commission a notamment pour mission de rechercher les causes des événements du 6 février. Certains ont trouvé dans le mouvement administratif du 3 février une cause — d'autres disent un prétexte — de ces événements. Vous y avez été mêlé. Vous y avez joué un rôle. La commission, à la demande de quelques-uns de ses membres, a décidé sur ce point votre audition.

M. Fabry. — Je suppose que la commission désire savoir dans quelles circonstances et pour quelles raisons j'ai été amené à donner ma démission de ministre de la guerre du cabinet Daladier.

Il est possible, comme vous l'a déclaré M. Daladier, que ce soit après l'étude des rapports Mossé et Plytas que le président du conseil ait pris sa décision de remplacer M. Chiappe à la préfecture de police. Ce que je puis affirmer, c'est que, dans nos entretiens du 3 février, à aucun moment, il n'a été question ni du rapport Mossé ni de fautes ou de négligences administratives imputables à M. Chiappe et relatives à l'affaire Stavisky. Au contraire, à chaque instant, avec une émotion réelle, M. Daladier a représenté la nomination de M. Chiappe comme résident général au Maroc comme un témoignage éclatant de la confiance du gouvernement à l'égard d'un fonctionnaire auquel on n'avait absolument rien à reprocher.

J'ai eu un entretien particulier avec M. Daladier dans la matinée, en présence de MM. Frot et Martinaud-Déplat, avant le conseil des ministres. Puis je me suis rendu au conseil des ministres. A une heure, j'ai vu M. le préfet de police. Puis, à trois heures et demie, je suis revenu à la présidence du conseil ou j'eus un dernier entretien avec M. Daladier.

Sur la partie concernant le conseil des ministres, je dois m'exprimer, vous le comprendrez, avec la plus grande réserve.

J'ai, d'autre part, confronté mes souvenirs avec ceux de mon ami Piétri : ils sont absolument concordants.

Le président. — M. Piétri, qui peut-être pourra venir déposer devant la commission après la réunion des membres financiers du gouvernement, m'a en effet téléphoné que, rappelant ses souvenirs, il était en complet accord avec vous.

M. Jean Fabry. — Nous sommes au vendredi soir, 2 février. Le gouvernement se prépare alors à se présenter le mardi devant la Chambre. On savait que M. Bergery devait développer une interpellation visant directement le préfet de police. Le gouvernement savait aussi que depuis la veille au soir la manifestation des anciens combattants qui devait se dérouler le dimanche aux Champs-Elysées et place de la Concorde n'aurait pas lieu, et la part active qu'avait prise M. le préfet de police dans ce contre-ordre. Le gouvernement lui a témoigné sa confiance à cet égard.

Rentré chez moi, je reçus un télégramme m'annonçant qu'il y aurait le 3 février un conseil des ministres à 11 heures. Je ne connaissais pas l'objet de cette réunion.

A 9 h. 30, je me rendis à la présidence du conseil. M. Daladier m'annonça sa décision de nommer M. Chiappe résident général au Maroc. Il me dit que cette décision lui était pénible, mais qu'il était résolu de procéder à une réforme administrative qui exigeait le changement des têtes de colonnes de l'administration. Mais cette mesure ne constituait ni un désaveu, ni un blâme, ni une sanction. Bien au contraire, sa nomination au Maroc était un témoignage éclatant de la confiance du gouvernement. Très ému, il ajouta qu'il venait d'avoir une conversation téléphonique avec M. Chiappe et qu'il avait entendu cette réponse : « Vous me trouverez ce soir dans la rue. » Je doutais qu'une menace de cette nature fût sortie des lèvres de M. Chiappe. Je pensais qu'il y avait là un malentendu.

En tout cas, je déclarai ne pouvoir me rallier à la décision prise par M. Daladier, pour deux raisons : comme député de Paris, considérant la situation très grave, j'étais persuadé que l'équilibre, dans la population parisienne, difficilement maintenu grâce à la présence du préfet de police, serait brutalement rompu par son départ dans les circonstances actuelles. J'ajoutai que l'autorité du gouvernement se manifestait, à mon avis, d'une façon inopportune par une telle décision.

Cette affirmation a jeté un grand trouble dans la discussion, et j'ai même dit alors que si le propos avait été tenu, il importait de prendre une immédiate et grave sanction à l'égard de M. Chiappe. Deux des ministres ont manifesté le désir qu'on se rendît chez M. Chiappe pour obtenir confirmation ou infirmation du propos et c'est pourquoi, Piétri et moi, qui étions les amis du préfet, avons accepté de nous rendre chez lui. M. Martinaud-Déplat a demandé, comme autre ami de M. Chiappe, à se joindre à nous : il avait encore l'espoir de décider le préfet à accepter la résidence générale du Maroc. M. Piétri, lui, n'avait pas la même impression; quand, sur la demande du président du conseil, je suis allé après MM. Martinaud-Déplat et Piétri, qui parlaient déjà au préfet quand je suis arrivé, je lui ai posé la même question que mes collègues et il m'a fait la même réponse : se dressant sur son lit, il m'a affirmé que jamais il n'avait proféré la moindre menace et qu'il voulait seulement indiquer qu'entré riche à la préfecture, il en sortirait pauvre, et se trouverait le soir à la rue.

Nous nous sommes efforcés de lui montrer que dans la pensée du président du conseil, il ne s'agissait pas d'une sanction, mais bien au contraire d'une marque de confiance éclatante donnée à un fonctionnaire d'élite.

Après avoir rendu compte à M. Frot de cette entrevue, nous nous sommes rendus chez le président du conseil pour lui remettre notre lettre de démission. Nous avons encouragé M. Daladier à ne pas donner la démission collective du cabinet — il hésitait entre cette mesure et un replâtrage — et nous lui avons montré que nous faisions acte de loyauté à son égard en démissionnant avant que le cabinet se soit présenté devant les Chambres. Notre lettre n'a été remise qu'à 18 heures, quand nous avons été sûrs que M. Daladier procéderait seulement à un replâtrage.

Je répète donc que ni les rapports Mossé et Plytas ni l'indication d'une faute quelconque de la part de M. Chiappe ne nous ont été fournis pour expliquer cette décision : au contraire, M. Daladier s'est efforcé de montrer qu'il voulait donner à un haut fonctionnaire la marque la plus éclatante de confiance qu'on puisse lui donner.

Le président. — Pouvez-vous préciser les raisons invoquées pour cette mutation?

M. Fabry. — M. Daladier nous a répété que, convaincu de la nécessité de procéder à une réforme administrative, car il avait constaté des négligences imputables d'ailleurs aux chefs de ses services, il considérait qu'elle lui serait rendue plus facile en changeant le titulaire de ces services. C'est la seule raison qui a été invoquée.

Le président. — Dans la sténographie de M. Daladier, celui-ci a indiqué: « J'avais le devoir et le droit de procéder à un vaste mouvement administratif de manière à insuffler aux organismes un esprit nouveau. »

M. Fabry. — J'affirme seulement qu'à aucun moment il n'a invoqué les rapports Mossé et Plytas ou des fautes imputables aux chefs de service.

Le président. — M. Daladier s'est étonné également que les manœuvres de Stavisky aient pu s'exercer impunément, et il déclare qu'il a donné les raisons de ces déplacements au conseil des ministres.

M. Fabry. — J'ai appris ces déclarations par la commission d'enquête et je rappelle que M. Daladier a affirmé que ces mutations n'avaient rien de commun avec l'affaire Stavisky et qu'il ne voulait même pas qu'il en fût question au conseil pour bien montrer que les deux questions n'avaient rien de commun.

Le président. — Un journal a indiqué qu'à 15 h. 30, M Daladier avait songé à « reprendre peut-être tout cela » et qu'un membre de son cabinet, interrogé par lui, l'y aurait engagé.

M. Jean Fabry. — C'est à un coup de téléphone adressé à M. Piétri que vous faites allusion. Je me trouvais avec ce dernier quand, vers 17 h. 15, M. Piétri a été appelé au téléphone. Il a répondu : « En effet, monsieur le président. D'ailleurs il n'y a encore rien de définitif, puisque notre démission n'avait pas encore été remise. » Il m'a dit ensuite : « M. Daladier croit qu'on peut encore arranger les affaires », et il envoie M. Malvy à la préfecture de police. J'ai alors téléphoné à la préfecture de police pour savoir si M. Malvy s'y était rendu, et c'est à ce moment que j'ai appris l'arrivée de M. Bonnefoy-Sibour à la préfecture.

M. de Nadaillac. — Vous nous avez parlé d'un télégramme vous convoquant pour le conseil des ministres. Vers quelle heure l'avez-vous reçu ?

R. A 20 h. 30 environ et j'ai dit qu'à ce moment je ne connaissais pas l'objet de ce conseil. Depuis, j'ai pensé qu'à ce moment-là déjà M. Daladier devait avoir pris sa décision et de manière définitive, puisqu'il ne la mettait pas en discussion devant un conseil de cabinet, comme on le fait d'habitude.

Le président. — Est-ce que dans le conseil des ministres, il a été parlé d'autres faits importants en dehors du mouvement administratif ?

R. Non. On a parlé simplement de décrets sur la profession d'avocat.

M. de Nadaillac. — M. Daladier nous a déclaré qu'il avait passé une partie de la nuit à lire les rapports Mossé et Plytas et qu'il n'avait pris sa décision qu'à la suite de cette lecture.

D'autre part, M. Daladier nous a dit que M. Piétri ne lui avait donné sa démission qu'à 18 heures.

R. Je répète que sur une demande de M. de Jouvenel, au conseil des ministres, moi d'abord, Piétri ensuite, avions fait connaître au cabinet que nous ne resterions pas au gouvernement. Aucun doute ne pouvait subsister dans l'esprit de personne.

M. de Nadaillac. — Quels sont, à votre avis, les véritables motifs qui ont inspiré M. Daladier ?

R. Je ne puis parler que d'une impression personnelle : j'étais lié d'amitié avec M. Daladier. J'ai donc accepté de faire partie de son cabinet, en raison de notre amitié et aussi en partie parce que je savais que la situation était grave à Paris. J'ai reçu de M. Daladier l'assurance que des apaisements seraient donnés « vite et fort » à l'opinion publique et j'étais d'accord avec lui pour estimer que la présence de M. Chiappe constituait un des éléments de calme dans la capitale.

Quand M. Daladier m'a fait connaître sa décision, j'ai été stupéfait, car je savais que ce départ risquait de provoquer une rupture d'équilibre qui aboutirait peut-être à des événements redoutables. Je n'ai pas pu trouver les raisons du revirement qui s'est manifesté dans l'esprit de M. Daladier.

Je savais qu'il était préoccupé du débat de mardi, que le maintien de M. Chiappe modifierait la position des groupes en ce qui concerne la façon de voter pour ou contre le gouvernement.

J'ai donc naturellement pensé à une orientation politique nouvelle que M. Daladier voulait donner à son gouvernement, et c'était une raison de plus pour moi de démissionner.

M. de Nadaillac. — Si la population avait su que ce départ était en relation avec le scandale Stavisky, croyez-vous que cette rupture d'équilibre se serait cependant produite dans les mêmes conditions?

R. Comment voulez-vous que je réponde sans entrer dans le domaine de l'hypothèse? La population de Paris a eu le sentiment d'une injustice. Peut-être aurait-elle réagi autrement si l'on avait reproché des faits graves à M. Chiappe.

M. E. Soulier. — A quelle heure avez-vous quitté le ministère de la guerre le dimanche et s'y attendait-on déjà à des manifestations graves ? Des ordres avaient-ils déjà été donnés au cabinet militaire pour parer à ces événements ?

R. J'ai gardé la responsabilité du ministère de la guerre jusqu'au dimanche 14 h. 30 : tant que j'ai été responsable je n'ai pas été averti qu'aucune mesure fût envisagée dans le sens que vous indiquez.

M. de Tastes. — Vous avez dit : « Cette journée très grave à mon sens » en parlant du 3 février. Pourquoi très grave ?

R. Je l'ai précisé : j'étais convaincu qu'à la moindre rupture d'équilibre la situation dans Paris pourrait s'aggraver et j'étais persuadé — les faits l'ont démontré, hélas! — que le départ du préfet de police provoquerait cette rupture. J'ai d'ailleurs eu l'impression que les membres du gouvernement ne voyaient pas, ou ne voulaient pas voir, la gravité de cette situation.

M. de Tastes. — Vous croyez donc que cet événement a été la cause immédiate de la journée du 6 février ?

FEUILLETON DU Temps
DU 21 MARS 1934

LA MUSIQUE

A L'OPERA : représentation de « Don Juan » (« Don Giovanni »), dramma giocoso en deux actes de Lorenzo da Ponte, musique de Mozart, nouvelle version française de M. Adolphe Boschot.

Du point de vue musical, l'Opéra vient de nous offrir une exécution modèle du *Don Juan*, de Mozart. M. Bruno Walter, le grand spécialiste actuel de l'œuvre du maître salzbourgeois, a été appelé à conduire l'orchestre. Il s'en est acquitté avec une pleine maîtrise. D'une manière tantôt attaquante et emportée, tantôt vive et souple, il a ranimé dans toutes ses parties le chef-d'œuvre. Grâce aux soins fervents de M. Adolphe Boschot, on nous a enfin restitué le livret et la musique dans leur agencement primitif.

On peut dire que dès l'introduction de *Don Juan* en France, c'est-à-dire dès 1791, il y a eu altération sur toute la ligne du fameux texte original de Mozart et da Ponte. En 1922, on jouait encore à l'Opéra-Comique une adaptation des plus fantaisistes de *Don Juan*. Ce n'est qu'après les représentations qu'en donnèrent Franz Schalk, Walther Straram et M. Bru